



Information

Traditionnellement, à l'issue de la célébration du mariage civil, une quête est organisée parmi les invités présents. La participation des uns et des autres est totalement libre, et il revient aux futur(e)s marié(e)s de décider de la destination de la somme recueillie lors de cette quête.

Lorsqu'une quête est organisée, la somme récoltée est versée au Centre Communal d'Action Sociale (CCAS) dont les actions sont directement orientées vers les familles châlonnaises les plus fragiles ou les plus défavorisées. Il s'agit alors d'un don des marié(e)s au CCAS qui est assimilé, par le code général des impôts, à un organisme d'intérêt général ayant un caractère social. Pour attester de ce don, le CCAS adresse un reçu.

Les futur(e)s marié(e)s souhaitent qu'une quête au profit du Centre Communal d'Action Sociale soit organisée à l'issue de la célébration du mariage de leur mariage civil :

OUI *

NON *

Fait à Châlons-en-Champagne, le

Signatures des futur(e)s marié(e)s

* cocher la case de votre choix